



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité
à partir de combustibles fossiles**Quatorzième session
Genève, 28 septembre 2018**Rapport du Groupe d'experts de la production moins
polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles****I. Introduction**

1. La quatorzième session du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles s'est tenue le 28 septembre 2018.
2. Le présent rapport résume les débats du Groupe d'experts à sa quatorzième session. Tous les documents et les exposés présentés à la session sont disponibles sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU¹.

II. Participation

3. Des experts des États membres de la CEE ci-après ont participé à la session : Bosnie-Herzégovine, Canada, Croatie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Lettonie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Ukraine.
4. Des experts du Brésil y ont également pris part en vertu de l'article 11 du mandat de la CEE.
5. L'organisation internationale ci-après était représentée : le Clean Coal Centre de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).
6. Les représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session : Association générale des exploitants de charbon Assocarboni, Association brésilienne du charbon, Association mondiale du charbon et Conseil mondial de l'énergie.
7. Le secteur privé et les milieux universitaires étaient également représentés.

¹ Les documents officiels de la session peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://documents.un.org/>. Les documents de séance non officiels et les exposés présentés lors de la réunion peuvent être consultés sur le site Web de la CEE, à l'adresse : <https://www.unece.org/index.php?id=4853> 2.



III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.5/2018/1.

8. L'ordre du jour provisoire publié sous la cote ECE/ENERGY/GE.5/2018/1 a été adopté sans modification.

IV. Observations liminaires (point 2 de l'ordre du jour)

9. Dans ses observations liminaires, le Président a informé le Groupe d'experts des résultats de l'atelier informel sur l'électricité propre qui s'est tenu le 27 septembre 2018. Cet atelier a offert l'occasion d'un débat interactif sur certaines des activités en cours du Groupe d'experts, comme les principes directeurs pour le financement de projets d'énergie propre dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les technologies à haut rendement et à faible niveau d'émissions, ou encore le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. Un certain nombre d'activités futures éventuelles ont également été examinées, dont la transformation du système énergétique par le biais de l'électricité, les synergies entre les combustibles fossiles et les sources d'énergie renouvelables, la conception du marché, l'informatisation, l'électromobilité, et les villes durables. Le Président a noté que certaines des nouvelles activités potentielles conduiraient à élargir la base d'experts du groupe existant, aussi bien sur le plan géographique qu'en termes de domaines couverts. L'atelier a renforcé l'idée que la principale force du Groupe d'experts était son savoir-faire dans le domaine de la production d'électricité moins polluante à partir de combustibles fossiles, et en particulier du charbon. Sans jamais perdre de vue ses activités essentielles – financement de projets énergétiques, captage, utilisation et stockage du carbone, et technologies à haut rendement et à faible niveau d'émissions – le Groupe d'experts abordera dans un esprit d'ouverture toutes les autres activités relevant de son champ d'action élargi, comme l'avait demandé le Comité de l'énergie durable à sa vingt-septième session.

10. Dans ses observations liminaires, le Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE a mis en évidence le travail de la Division et décrit certaines de ses activités phares. Il a informé le Groupe d'experts des résultats du Forum de haut niveau pour le développement durable qui s'est tenu en juillet 2018 à New York. Celui-ci a été l'occasion d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030, l'accent étant mis plus particulièrement sur plusieurs objectifs de développement durable (ODD). L'un de ceux-ci est l'ODD 7 sur l'énergie durable. Les notes d'orientation sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme 2030 présentées au Forum de haut niveau ont montré que le monde n'était pas en passe d'atteindre les cibles fixées en matière d'énergie durable. L'une des questions qui se posent est celle de savoir si les critères de mesure – le cadre d'indicateurs utilisé pour mesurer les progrès – rendent compte de ceux-ci avec précision, de façon équitable et comparable. Par exemple, la CEE a fait valoir que l'accès à l'énergie concernait non seulement l'accès physique à l'infrastructure, mais aussi la disponibilité, le coût et la qualité des services énergétiques fournis. Le Directeur a informé les participants des progrès réalisés dans plusieurs projets phares relevant du Comité de l'énergie durable : classification et gestion des ressources, mesure et réduction des émissions de méthane, moyens de promouvoir l'énergie durable et normes d'efficacité énergétique des bâtiments. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la réalisation de ces activités en partie grâce aux partenariats noués avec les gouvernements, le secteur privé, le monde de la recherche et les milieux universitaires.

V. Élection du Bureau (point 3 de l'ordre du jour)

11. En 2017, le Groupe d'experts a élu un nouveau Bureau pour un mandat de deux ans à compter de la clôture de la treizième session. À la suite de sa nomination par le Ministère italien du développement économique, le Groupe d'experts a invité M. Fabio Ferranti, Directeur général de l'ISPRA (Institut supérieur pour la protection et la recherche en matière d'environnement) à se joindre au Bureau.

VI. Activités et priorités de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité de l'énergie durable (point 4 de l'ordre du jour)

12. Le secrétariat a informé le Groupe d'experts des décisions, des recommandations et des conclusions pertinentes de la vingt-septième session du Comité de l'énergie durable qui s'est tenue les 26 et 27 septembre 2018, et notamment des résultats de la séance du 27 septembre, consacrée à la place que prend l'électricité dans l'avènement d'une mutation en profondeur du système énergétique. Le Groupe d'experts a examiné les mesures concrètes à prendre pour donner suite aux demandes et aux recommandations du Comité.

13. Comme suite à la recommandation du Comité d'étudier les possibilités de resserrer la coopération entre ses organes subsidiaires, le Groupe d'experts a également été informé des initiatives transversales engagées ou prévues, y compris les travaux conjoints sur la transition du secteur énergétique et le projet intitulé « Moyens de promouvoir l'énergie durable », récemment lancé sous les auspices du Comité.

14. À la suite de sa participation à la session commune du Comité de l'énergie durable sur le thème de la transformation en profondeur du système énergétique grâce à l'électricité, et à l'atelier consultatif informel du 27 septembre qui a réuni des experts du secteur, le Groupe d'experts a conclu qu'il était bien placé pour assumer le rôle de chef de file dans le cadre des activités liées à la transition vers des systèmes électriques durables.

15. Compte tenu de la nature transsectorielle de l'énergie électrique et de son adaptabilité, le Groupe d'experts a invité d'autres organes subsidiaires du Comité et d'autres comités sectoriels de la CEE à collaborer aux activités déployées dans ce domaine.

16. En considération de la complexité des travaux à venir, le Groupe d'experts a estimé qu'il serait bon que le Comité de l'énergie durable décide de changer le nom du Groupe en Groupe d'experts de l'électricité propre. Le Groupe d'experts serait ainsi mis en mesure de déployer de nouvelles activités dans le cadre de la transition vers une électricité durable (voir à ce propos les paragraphes 24 et 31 c) du rapport de la vingt-septième session du Comité de l'énergie durable (ECE/ENERGY/119)) :

Par. 24 : Il a appelé à une participation accrue de ses six organes subsidiaires, s'agissant en particulier i) de la réflexion sur les politiques et mesures existantes et des suggestions émises quant à d'éventuelles options novatrices pouvant suggérer la marche à suivre dans leurs domaines respectifs ; ii) de l'énonciation de possibilités d'action souples, holistiques et à caractère transsectoriel et de la formulation de scénarios divers concernant la question climatique, les technologies et les choix stratégiques ; et iii) des réactions que pourront susciter les cibles, les indicateurs et les jalons sur lesquels s'appuiera le système d'alerte rapide. Ce retour d'information s'impose en prévision de la session préparatoire du Comité du 16 mai 2019 et des activités ultérieures dans le cadre du projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable ».

Par. 31 c) : A invité ses six organes subsidiaires à jouer un rôle prépondérant lors de la manifestation du 16 mai 2019 et de la vingt-huitième session de façon à montrer quel rôle joue précisément leur propre Groupe d'experts dans la recherche de solutions à apporter aux défis à relever. Chacun de ces groupes d'experts sera ainsi appelé à examiner les recommandations formulées à propos de l'efficacité et de l'efficacité des approches existantes et à se prononcer sur la mesure dans laquelle les structures et les plans de travail actuels offrent aux dites approches le soutien qui convient pour relever ces défis.

17. Au vu de cette demande du Comité, le Groupe d'experts est convenu d'étudier les thèmes ci-après et de présenter des recommandations concernant les activités et les résultats attendus, en attendant de pouvoir disposer de ressources à cet effet :

a) L'électricité en tant que principal moyen d'opérer une transformation en profondeur du système énergétique ;

- b) Les synergies du bouquet énergétique résultant de la flexibilité qu'offre la possibilité de recourir tantôt aux techniques non polluantes d'utilisation du charbon, tantôt au gaz naturel, tantôt aux sources d'énergie renouvelables, avec la mise en place de marchés d'équilibrage correctement structurés ;
- c) La conception d'un marché de l'énergie s'accordant avec le Programme 2030 (notamment par la production distribuée) ;
- d) Les technologies à haut rendement et à faible niveau d'émissions ;
- e) Le captage, l'utilisation et le stockage du carbone ;
- f) L'informatisation ;
- g) L'électromobilité ;
- h) La technologie de l'information et de la communication (TIC), à l'appui de bâtiments à haut rendement énergétique et de villes intelligentes et durables ;
- i) La décarbonation de l'énergie : quelle place doit-elle prendre au regard des besoins économiques, environnementaux et sociétaux ?
- j) Le financement des infrastructures ;
- k) Une électricité non polluante à l'appui de l'action que déploie le Comité pour promouvoir l'énergie durable.

18. En réponse à la demande du Comité qui avait souhaité savoir de quelle façon le Groupe d'experts pouvait contribuer à l'établissement de normes pour les centrales alimentées par combustibles fossiles (y compris les centrales à haut rendement et à faible niveau d'émissions) dans la région de la CEE, ce dernier est convenu d'engager un processus transparent et inclusif pour l'élaboration de normes applicables aux centrales électriques sous les angles du niveau d'émissions et du rendement. Il a également décidé de poursuivre l'élaboration de recommandations axées sur la conception du marché de l'énergie et sur les meilleures pratiques de nature à faire jouer par l'énergie électrique un rôle intégrateur sur les marchés de l'énergie (adoption accélérée de sources d'énergie renouvelables et engagement croissant des consommateurs moyennant la mise en place de marchés d'équilibrage correctement structurés ; progression des efforts déployés dans la mise en place d'environnements urbains durables sous la forme de bâtiments intelligents, de villes intelligentes, de réseaux intelligents et de moyens de transport intelligents).

VII. Meilleures pratiques en matière de technologies à haut rendement et à faible niveau d'émissions dans la région de la CEE (point 5 de l'ordre du jour)

19. La présentation d'un rapport sur le déploiement de technologies à haut rendement et à faible niveau d'émissions a été suivie d'un débat sur les facteurs favorisant et empêchant le déploiement desdites technologies et sur d'autres facteurs de nature à peser sur les décisions qui vont dans le sens d'un renforcement de l'efficacité énergétique des centrales thermiques.

20. Le Groupe d'experts a recommandé d'élaborer des lignes directrices pouvant déboucher à terme sur une norme CEE concernant la production d'électricité à l'aide de technologies à haut rendement et à faible niveau d'émissions à partir du charbon, du gaz naturel, du mazout et de la biomasse. Conscient du temps que pourrait prendre cette tâche, il est convenu de commencer par établir des lignes directrices génériques pouvant faire office de normes en ce qui concerne le rendement minimal et la réduction du dioxyde de carbone. De l'avis du Groupe d'experts, les institutions financières tant nationales qu'internationales et les prêteurs du secteur privé auraient avantage à voir aboutir un tel processus.

VIII. Recommandations concernant l'élimination des obstacles au captage et au stockage du dioxyde de carbone (point 6 de l'ordre du jour)

21. Une table ronde sur les moyens de développer et de déployer les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone a permis de passer en revue l'évolution récente en la matière et de formuler quelques recommandations générales et spécifiques à chaque pays concernant lesdites technologies, notamment au regard de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dans l'optique d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

22. Au vu de la recommandation énoncée sous le point 5 de l'ordre du jour, le Groupe d'experts a recommandé l'élaboration de lignes directrices devant déboucher sur l'établissement d'une norme CEE propre à favoriser le financement du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone. De l'avis du Groupe d'experts, les institutions financières tant nationales qu'internationales et les prêteurs du secteur privé auraient avantage à voir aboutir un tel processus.

IX. Perspectives offertes par la cogénération (chaleur et électricité), la gazéification et l'utilisation chimique du charbon (point 7 de l'ordre du jour)

23. Le Groupe d'experts a été informé des faits nouveaux dans la production combinée de chaleur et d'électricité et les autres utilisations non énergétiques du charbon. Il a examiné les éléments d'un rapport sur les possibilités offertes par la production combinée de chaleur et d'électricité, la gazéification et l'utilisation chimique du charbon, dont le texte doit être établi d'ici à décembre 2019.

X. Préparatifs de la quinzième session du Groupe d'experts (point 8 de l'ordre du jour)

24. Le Groupe d'experts a recommandé que la partie de la quinzième session consacrée aux questions de fond s'appuie sur son plan de travail pour 2018-2019.

25. La quinzième session du Groupe d'experts se tiendra à l'automne 2019 à Genève.

XI. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

26. Le Groupe d'experts a pris note du besoin d'élargir sa composition tant au sein de la région de la CEE qu'à l'extérieur, et de mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires. Ces deux points sont des prérequis pour l'exécution du plan de travail actuel. Le Groupe a demandé au secrétariat de s'efforcer, avec l'aide du Bureau, de trouver de nouveaux membres et de nouvelles sources possibles de financement.

27. Notant qu'une demande était attendue du Comité de l'énergie durable à l'occasion de sa vingt-septième session à Genève, le Groupe d'experts a recommandé :

a) De mener des entretiens avec les autres organes subsidiaires du Comité concernant le rôle, le programme de travail, les structures et le mode de fonctionnement du Comité ; et

b) De revoir son propre mandat et son programme de travail de manière à en vérifier la pertinence et l'adéquation au regard des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Groupe d'experts a tenu à faire savoir qu'il se tenait prêt à contribuer, par son expérience et son savoir-faire, à la rédaction d'un document de synthèse regroupant les recommandations formulées en la matière, lequel serait établi conjointement par les organes subsidiaires du Comité et présenté à sa vingt-huitième session en 2019.

XII. Adoption des conclusions et recommandations (point 10 de l'ordre du jour)

Document(s) : CEP-12-2018-INF.1 – Document de séance non officiel : Draft
Conclusions and Recommendations arising from the Group of Experts
on Cleaner Electricity Production from Fossil Fuels, daté du 6 octobre
2017.

28. Les conclusions et recommandations adoptées figurent dans le présent rapport sous les points de l'ordre du jour correspondants.

XIII. Adoption du rapport et clôture de la réunion (point 11 de l'ordre du jour)

29. Le rapport de la réunion a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve des modifications rédactionnelles et de mise en page nécessaires.
